

Lutte contre le harcèlement

Instruction du 12 décembre 2024 relative au prix « Non au harcèlement » dans le cadre du programme Phare

Cabinet de la Rectrice

Lutte contre le harcèlement
Affaire suivie par : Myriam Elhadad
Responsable académique

Tél : 01 57 02 68 49

Mél : myriam.elhadad@ac-creteil.fr

*Texte adressé à Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les IEN de circonscription*

S/c Mesdames les inspectrices d'académie, directrices académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Cette année marque la douzième édition du prix Non au harcèlement.

La circulaire relative à l'édition 2025 du prix Non au harcèlement est parue au BO du 19 septembre 2024 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo35/MENE2419866C>

Le prix a pour objectif de donner la parole aux élèves pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement en milieu scolaire, à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo ; celle-ci servant de support de prévention et contribue à la labellisation de l'établissement (pHARe niveau 2).

La liste des catégories dans lesquelles les écoles, les établissements et les structures candidates peuvent inscrire leur participation est la suivante :

- Lutte contre le harcèlement, niveau école élémentaire (affiche/vidéo) ;
- Lutte contre le harcèlement, niveau collège (affiche/vidéo) ;
- Lutte contre le harcèlement, niveau lycée (affiche/vidéo) ;
- Lutte contre le harcèlement, inter-degré (affiche/vidéo) ;
- Prix spécial Prévention du harcèlement sexiste et sexuel, toutes classes confondues (affiche/vidéo) ;
- Prix spécial Prévention du cyber-harcèlement, toutes classes confondues (affiche/vidéo) ;
- Prix spécial Inclusion, toutes classes confondues (affiche/vidéo).

Pour l'année scolaire 2024-2025, le prix Non au harcèlement se déroulera selon le calendrier suivant :

- **vendredi 31 janvier 2025** : date limite d'envoi des productions dans les académies
- **du lundi 3 février 2025 au vendredi 7 mars 2025** : phase académique du prix
- **vendredi 7 mars 2025** : date limite des remontées des lauréats académiques au ministère
- **du lundi 10 mars 2025 au vendredi 4 avril 2025** : phase nationale du prix (commissions nationales de pré-sélection, jury national, jury des élèves et jury de la communication)
- **entre le 12 mai 2025 et le 23 mai 2025** : nomination des lauréats et cérémonie de remise des prix.

Tous les documents relatifs à la participation des écoles et établissements au prix Non au harcèlement sont en ligne sur le site du ministère :

<https://www.education.gouv.fr/prix-non-au-harcelement-12137>

et sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcelement> .

Les dossier d'inscription et dépôt des productions des élèves se feront sur Démarches simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-participation-au-prix-non-au-harcelement-2025>

Pour l'année scolaire en cours, le ministère a produit une campagne de communication « Ton problème, c'est mon problème » que vous pouvez retrouver ici :

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/ton-probleme-c-est-mon-probleme-un-clip-pour-sensibiliser-les-eleves-au-harcelement-l-ecole-415668>

Un parcours M@gistere d'autoformation « Prévenir et lutter contre le harcèlement à l'École », à destination de tous les personnels de l'éducation nationale, a également été mis en ligne :

<https://magistere.education.fr/f1363>

Pour sensibiliser davantage les parents d'élèves au phénomène du harcèlement et mieux aider les familles à écouter et réagir, le Cned a mis à leur disposition une nouvelle plateforme en ligne : "Non au harcèlement - des clés pour les familles" :

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/non-au-harcelement-des-cles-pour-les-familles-une-plateforme-de-sensibilisation-pour-les-familles-415720>

Pour toute question concernant ce grand prix, vous pouvez nous contacter à l'adresse :

nonauharcelement@ac-creteil.fr

ou contacter votre responsable départemental lutte contre le harcèlement :

- DSEDN 77 : Nelly Regula - ce.77harcelement@ac-creteil.fr
- DSDEN 93 : Delphine Martzolf - ce.93harcelement@ac-creteil.fr
- DSDEN 94 : Alexandra Leghmizi - ce.94harcelement@ac-creteil.fr

Myriam Elhadad
Responsable académique